

2021



RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public, de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. »

**Rapport 2021 à la disposition du public au SMIEEOM Val de Cher,
dans les collectivités adhérentes et sur le site Internet**

Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination
des Ordures Ménagères Val de Cher

Rapport présenté par M. Éric MARTELLIÈRE, Président du SMIEEOM Val de Cher,

Adopté en Comité Syndical le 28 juin 2022 Délibération N° 22-2022



Préambule

Ce rapport vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



Table des matières

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	4
II - LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	10
III -INDICATEURS TECHNIQUES	10
IV - COMMUNICATION	29
V - RELATIONS AVEC LES USAGERS.....	35
VI - EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	36
VII - INDICATEURS FINANCIERS	38
BILAN.....	43



I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Le SMIEEOM Val de Cher (Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères) est un Etablissement Public, créé en 1973, par arrêté préfectoral du 13 septembre 1973.

Le SMIEEOM Val de Cher exerce depuis 1975 la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers pour le compte des trente-trois communes de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis, et de deux communes de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

CC VAL DE CHER CONTROIS	
Angé	874
Billy	1 034
Châteauvieux	538
Châtillon-sur-Cher	1 739
Chémery	969
Chissay-en-Touraine	1 131
Choussy	341
Controis-en-Sologne	6 940
Coudes	555
Couffy	496
Faverolles-sur-Cher	1 418
Fresnes	1 191
Gy-en-Sologne	511
Lassay-sur-Croisne	256
Mareuil-sur-Cher	1 174
Méhers	332
Meusnes	1 105
Monthou-sur-Cher	976
Montrichard Val de Cher	3 814
Mur-de-Sologne	1 535
Noyers-sur-Cher	2 757
Oisly	382
Pontlevoy	1 705
Pouillé	817
Rougeou	157
Saint-Aignan	2 934
Saint-Georges-sur-Cher	2 742
Saint-Julien-sur-Cher	776
Saint-Romain-sur-Cher	1 500
Sassay	1 062
Seigy	1 049
Selles-sur-Cher	4 646
Soings-en-Sologne	1 633
Thésée	1 167
Vallières-les-Grandes	956

CC du Romorantinais et du Monestois	
Billy	1 034
Mur-de-Sologne	1 535

- ▶ **35 communes**
- ▶ **51 212 habitants**

Données INSEE



Carte du SMIEEOM Val de Cher



Siège du syndicat



Déchèterie



Centre de transfert



Les points forts de 2021 ...

1 – La mise en route du centre de transfert gravitaire

Le centre de transfert est un équipement clé qui date de 1975.

Le SMIEEOM Val de Cher a connu depuis 2017 plusieurs travaux d'ampleurs :

- Installation de vestiaires, sanitaires et salle de pause pour les agents de collecte
- Réhabilitation des hangars pour les camions de collecte et pour le stockage des bacs
- Mise en place de la vidéo surveillance

En 2020 - 21

- Reprise et agrandissement de la plateforme de lavage
- Remise aux normes du site notamment pour les effluents
- Création d'un centre de transfert gravitaire :
 - dépôt des ordures ménagères résiduelles
 - dépôt des emballages et du papier



Mise en route du centre gravitaire : Février 2021

Bâtiment transfert ordures ménagères et emballages

Les bennes viennent déposer les déchets -ordures ménagères ou emballages - dans les trémies, qui les dirigent directement dans les semi-remorques, avant d'être transférés dans les exutoires de traitement.



Les trémies tasseuses

- ➔ Mise en place de trémies tasseuses sur les quais emballages, dispositif innovant breveté développé par LEGRAS.

Ce système permet de densifier la matière et d'augmenter la charge dans la semi-remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA).

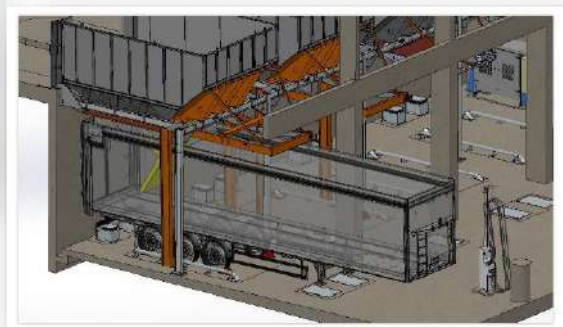
Une semi-remorque ne pouvait transférer plus de 3t500. Depuis, il peut être chargé plus de 6t500 d'emballages légers.



Résultats :

- ➔ Diminution de moitié des rotations de semi-remorques
- ➔ Réduction de l'empreinte carbone du centre de transfert gravitaire de Choussy.

Le SMIEEOM Val de Cher est l'une des seules collectivités en France à avoir adopté ce système.



Cuve à eau

- ☑ La mise en place d'une cuve à eau de 20m³ pour récupérer les eaux de pluie, permet de préserver les nappes phréatiques en limitant l'usage de l'eau potable et de stocker l'eau pendant les périodes de sécheresses.



Le SMIEEOM Val de Cher utilise cette eau pour tous les types de travaux, lavage des bacs, lavages des colonnes de tri, entre autres...



Bâtiment de stockage du papier

Une fois le papier collecté, celui-ci est déposé dans les alvéoles, puis il sera rechargé par le transporteur missionné par le repreneur papier, et amené sur une de leur chaîne de tri, puis envoyé dans une usine de recyclage.



2 – L'extension des consignes de tri Emballages



Dans le cadre de l'agrément en cours avec l'éco-organisme CITEO, le syndicat s'est engagé dans un appel à projet concernant l'extension des consignes de tri des emballages plastiques et aluminium, en 2019. Celle-ci a été mise en place dès le 1^{er} avril 2021.

Une campagne de communication a eu lieu fin mars, en plus des changements de consignes sur les colonnes de tri Emballages ...



Consignes de tri : elles se simplifient !!!
Posté par COMMUNICATION | Le 31 mars 2021 | Dans Actualités

Depuis le 1er avril, **tous les emballages ménagers triés** peuvent être déposés dans les colonnes de tri jaunes !!!

NOUVEAU! LE RECYCLAGE ÉVOLUE : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

LES EMBALLAGES RECYCLABLES

- Emballages plastiques
- Briques alimentaires
- Cartonnages
- Emballages métalliques

ATTENCES POUR TOUT DÉPOSER EN COLONNE DE TRI

- Sans rouler / vider les emballages.
- Ne pas mélanger les emballages les uns dans les autres, les brosser ou verser dans la colonne.

→ les **emballages plastiques** = flacons et bouteilles mais aussi tous les autres, tels que les pots (yaourt, crème, fromage blanc, rilette...), les barquettes (beurre, fromage...), les tubes de dentifrice, les plastiques souples (sacs, emballages dans les paquets, emballages de produits frais, sous-vide, suremballages...), les barquettes alimentaires (viande, charcuterie, poisson...), ...

→ les **emballages métalliques** = boîtes de conserve, canettes, barquettes en métal, mais aussi tous les petits emballages tels les dosettes de café, les biosters de médicaments, les petits papiers aluminium, les gourdes de compote, les opercules, capsules et couvercles, ...

→ les **emballages en petit carton** = briques alimentaires et les cartonnettes.



Afin de répondre aux évolutions techniques et réglementaires, liées au Barème F, et plus particulièrement aux extensions de consignes de tri, le syndicat a adhéré au groupement de d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de concession en matière de tri et traitement des déchets, relatif à l'exploitation de l'UVE et du CTCS d'Orléans Métropole, en 2019, qui prévoyait la modernisation du centre de tri de SARAN, géré par TRISALID.

« Pour mettre en place ce tri sélectif élargi, il a fallu moderniser l'**UTOM. l'Unité de traitement des ordures ménagères.** située à Saran. Depuis octobre dernier déjà, son centre de tri est à l'arrêt. De gros travaux ont été engagés à l'intérieur pour moderniser les équipements de tri. " On est passé de 3 à 7 trieurs par lecture optique" explique **Laurent Bachimont, le directeur de l'usine de Saran,** dont la gestion est confiée par délégation au **groupe Véolia.** " Ces machines scannent les emballages qui arrivent et elles les trient en fonction de leur matière. C'est rapide et efficace". » Extrait de France Bleu Orléans Mardi 26 janvier 2021



Figure 1 Nouvel équipement de tri des déchets



Figure 2 Le nouveau robot de tri à l'UTOM de Saran



II - LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les Collectivités Associées, dans les conditions prévues aux articles L 5212-6 à L 5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à raison de :

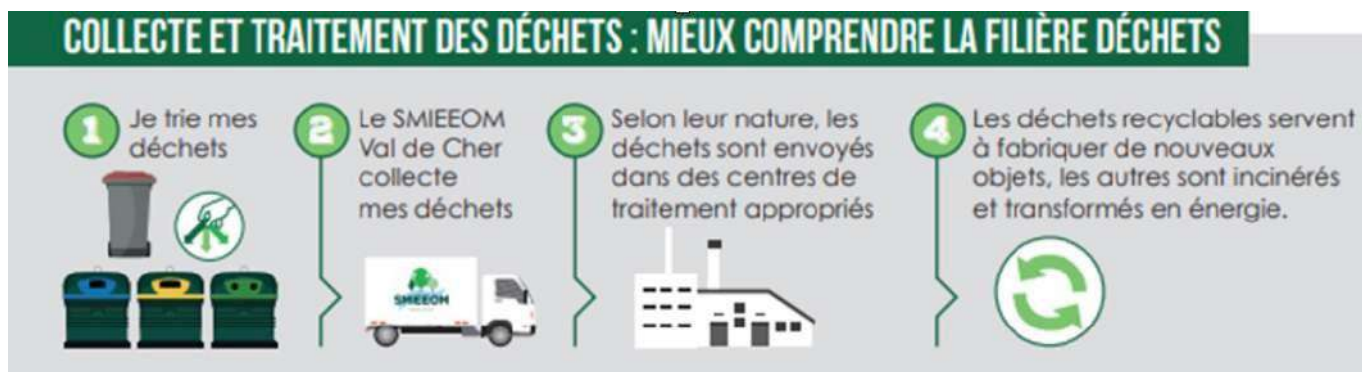
- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Au cours de l'année 2021, le comité syndical du SMIEEOM s'est réuni **5 fois** pour prendre des décisions destinées à assurer la vie du syndicat et exécuter ainsi les missions qui lui ont été confiées :

- 14 janvier
- 24 février
- 23 mars
- 3 juin
- 12 octobre

III -INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte et traitement des déchets ménagers



Le SMIEEOM assure la compétence
« collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Cette compétence comprend :

- la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- la collecte et le tri des déchets valorisables en apport volontaire
- la gestion de quatre déchèteries
- le transfert et le traitement des déchets ultimes



RECAPITULATIF DES Indicateurs

Ce tableau reprend l'ensemble des tonnages collectés et transférés :

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchèterie
COLLECTE						
Collecte séparée		✓	✓	✓	✓	✓
Collecte en Porte à porte		✓				
Collecte en PAV			✓	✓	✓	✓
Population desservie	2020	51 391	51 391	51 391	51 391	51 391
	2021	51 212	51 212	51 212	51 212	51 212
Tonnages annuels	2020	11 133,020	1 008,220	916,840	2 193,500	11 840,421
	2021	11 191,700	1 075,080	905,260	2 298,460	14 373,298
	2020 ratio kg/hab	216,634	19,619	17,840	42,683	230,399
	2021 ratio kg/hab	218,537	20,993	17,677	44,881	280,663
Distances parcourues en km	2020	233 948	70 484	16 958	21 198	✓
	2021		76 046	13 289	19 723	✓
Couleur des contenants		cuve grise, couvercle bordeaux	jaune	bleu	vert	bennes
Nombre de contenants	2020	30 539	246	177	199	✓
	2021	30 872	249	181	212	✓
TRANSFERT ET TRAITEMENT						
Collecte séparée		✓	✓	✓	✓	✓
Tonnages annuels transférés		11144,253	745,036	812,360	2282,900	14373,298
Type de Traitement		43,89 % incinées 56,11 % enfouies	recyclage et incinération refus	recyclage et enfouissement refus	recyclage	recyclage et enfouissement



En plus de ces compétences statutaires, le syndicat exerce plusieurs autres missions dont :

- La mise à disposition de poubelles (**externalisée à partir du 1^{er} avril 2021**)
- La collecte de déchets auprès d'établissements administratifs et des campings, soumis à la redevance spéciale depuis 2004 (établissements qui ne sont pas soumis à la TEOM, et qui bénéficient du service)
- La communication et la sensibilisation du public et des scolaires, au tri des déchets et à l'environnement
- La prévention en matière de production de déchets



3.1 – LES ORDURES MENAGERES

3.1.1 – ORGANISATION GENERALE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la collecte des ordures ménagères a été déléguée à un prestataire privé, la société SEPUR.

Ce marché lie le syndicat à cette entreprise pour un marché d'une période de 5 ans, dont la fin est prévue le 31 décembre 2020, renouvelable 1 fois 2 ans.

Lors de cette collecte, il est à noter que le syndicat ramasse également les déchets des professionnels (petites entreprises, artisans, commerçants), dès lors que leurs déchets sont assimilables à des déchets ménagers (en qualité et en quantité).

Seuil de collecte pour producteurs non ménagers : à ce jour, il n'existe aucun seuil au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés.

Le syndicat assure l'achat des bacs à roulettes. Ils sont mis à la disposition des habitants par son prestataire, la société SULO. Les bacs restent cependant la propriété du SMIEEOM Val de Cher.

Le comité syndical a défini la grille de dotation suivante :

Volume à destination des familles :

- ✓ Un bac de 120L pour les foyers de 1 à 3 pers.
- ✓ Un bac de 240L pour les foyers de 4 pers et +

Volume à destination des professionnels :

- ✓ Un bac de 340L
- ✓ Un bac de 660L



JOURS DE COLLECTE



Selon un planning hebdomadaire,

Chaque commune est collectée une fois par semaine,

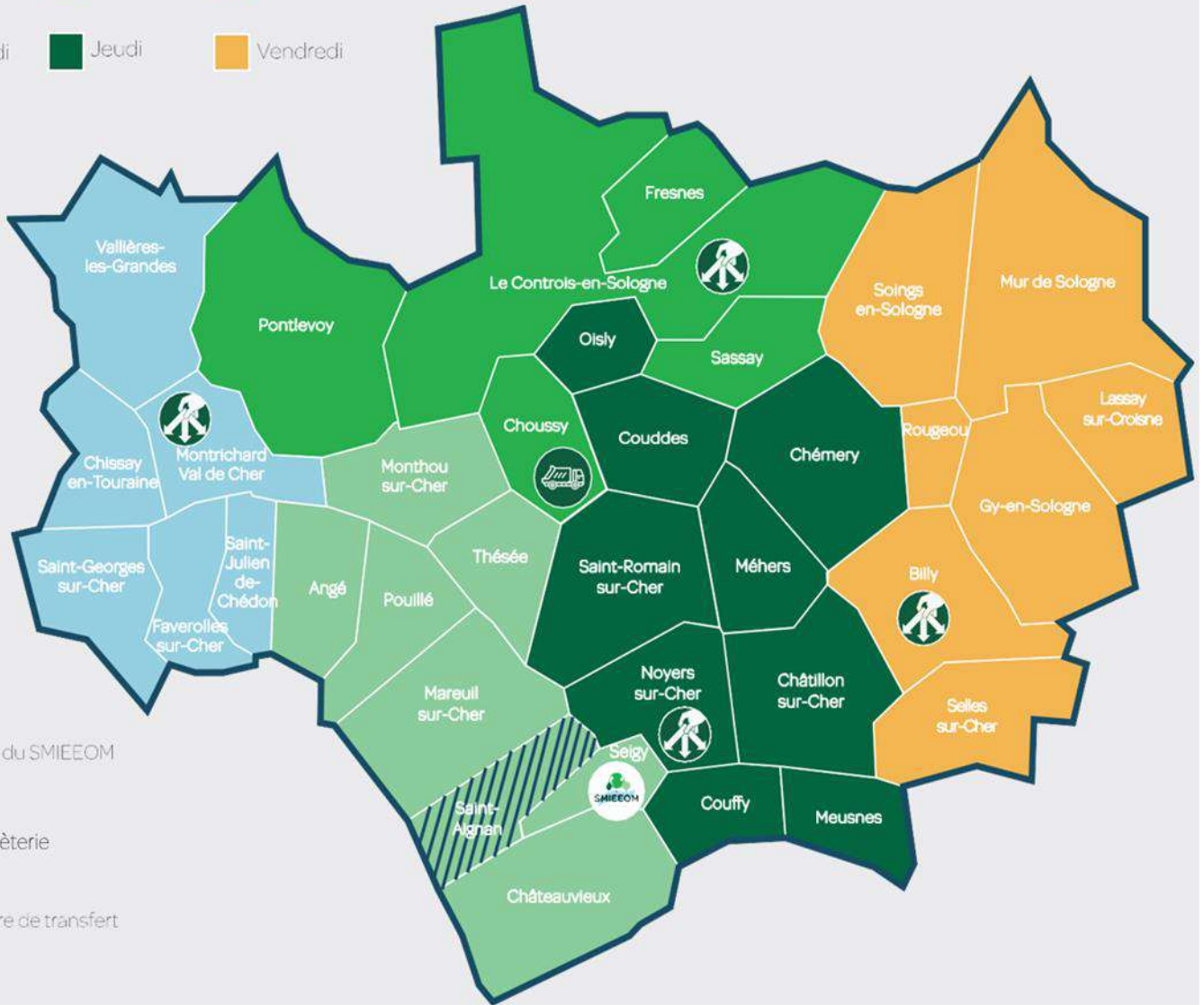
Exceptée la commune de St Aignan, qui est collectée 2 fois par semaine. Cependant, en 2022, la fréquence de collecte sera modifiée.

Ces collectes sont assurées par 4 bennes de 26T et une mini-benne de 11T600.





- Lundi
- Mardi
- Mardi/Vendredi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi



- Siège du SMIEEOM
- Déchèterie
- Centre de transfert



3.1.2 - Tonnages

Collecte



2020

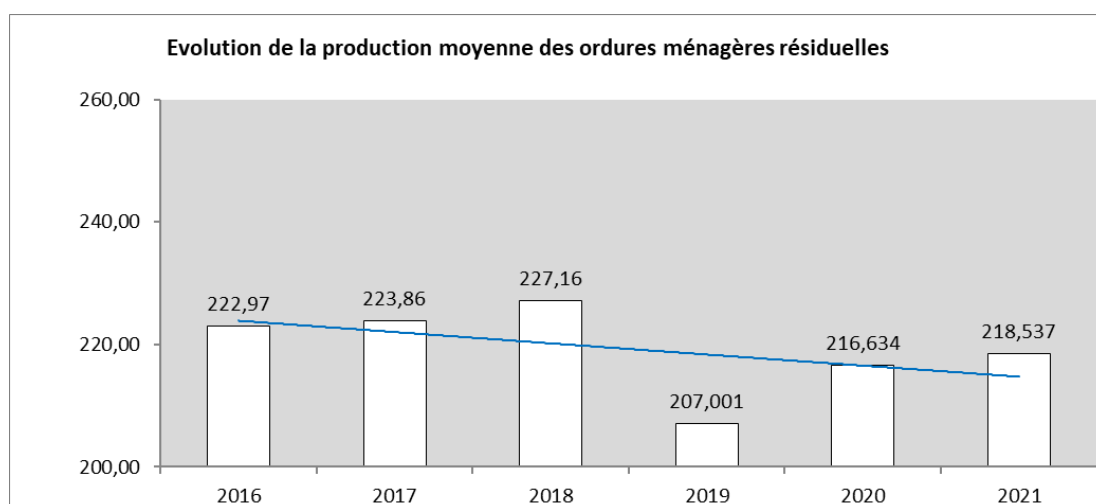
11 133,020 tonnes d'ordures
ménagères résiduelles

Ratio
216.634
kg/hab./an

2021

11 191,700 tonnes d'ordures
ménagères résiduelles

Ratio
218,537
kg/hab./an



APPLICATION DE LA R437

Conformément au règlement de collecte du SMIEEOM Val de Cher, du marché qui le lie avec la Sté SEPUR, et à la Recommandation R437, le syndicat s'engage dans la suppression de manœuvres dangereuses, telles que :

- ▶ Les marches arrière,
- ▶ La collecte bilatérale.

Des visites sur le terrain sont nécessaires pour étudier la solution la plus adaptée :

- ▶ Passage de la mini-benne en sens normal de circulation,
- ▶ Ou présentation des bacs roulants en point de regroupement.

Le syndicat informe les usagers, puis les mairies des changements à apporter en fonction de chaque étude réalisée.





ORGANISATION DU TRANSFERT DES OMR

Depuis février 2021, chaque benne à ordures ménagères vient déposer le produit de la collecte au Centre de transfert gravitaire de CHOussy, directement dans les semi-remorques. Cela permet aux bennes de collecte d'être opérationnelles à nouveau pour effectuer de nouvelles collectes de proximité.

La semi-remorque, une fois remplie (en moyenne 21 tonnes par FMA), va déposer son contenu au centre d'enfouissement de Villeherviers, ou à l'unité d'incinération de Valcante à Blois.

Le SMIEEOM Val de Cher a souhaité se regrouper avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois pour réaliser le renouvellement de ce marché. Depuis le 1^{er} août 2018, ce marché a été délégué au prestataire SUEZ RV Centre Ouest, basé à Montlouis, pour une durée de 78 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2025, avec possible reconduction de 2 fois 1 an, qui propose soit d'enfouir ou d'incinérer les déchets ultimes. Depuis le 2 février 2020, le transfert des déchets via les unités de traitement a été confié aux transports Mauffrey pour une durée de 36 mois, renouvelable 1 fois.



INCINERATION ARCANTE- Blois

4 891,414 T en 2021
Soit 95,51 kg/hab./an

6 736,660 T en 2020

44%



ENFOUISSEMENT Villeherviers

6 252,839 T en 2021
Soit 122,10 kg/hab./an

4 233,820 T en 2020

56%

En 2021

Ce sont donc **11 144,253 T** de déchets qui ont été traitées



3.2 - LES DECHETS RECYCLABLES

3.2.1 – Organisation générale

Depuis le 1^{er} août 2018, la collecte et le tri des déchets recyclables ont été délégués à un prestataire privé, la Sté SOCCOIM SAS. Ce marché conclu pour une période de 78 mois, prendra fin le 31 janvier 2025, renouvelable 2 fois 1 an, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

La collecte s'effectue par apport volontaire pour les trois flux. La collecte du verre a débuté en 1983, et celle du papier et de l'emballage en 2002.

En ce sens, le SMIEEOM Val de Cher a mis en place des « ECO POINTS » qui se composent, au minimum, de trois colonnes d'apport volontaire (verre, papier et emballage).

Le SMIEEOM Val de Cher dispose également de colonnes à verre isolées (salle des fêtes, aire d'accueil gens du voyage, camping...), ainsi que d'emballages et de papier (école, collège, restaurant scolaire, maison de retraite).

La collecte est réalisée par des camions bennes équipés d'une grue.



Le Saviez-vous ?



LE SYNDICAT
INSTALLE 1
COLONNE PAR
FLUX POUR 300
HABITANTS

INFORMATIONS PRATIQUES

Lors de la collecte des emballages en début de semaine, les chauffeurs réalisent un relevé de taux de remplissage des colonnes des autres flux, ce qui permet d'organiser les collectes papier et verre pour la fin de la semaine en fonction des priorités. Certaines colonnes, implantées à des points stratégiques, et à forte fréquentation, sont collectées le vendredi.



INFORMATION PRATIQUE : Les consignes de tri



**J'apporte le verre
et les bocaux aux
colonnes de tri vertes**



Sans les **bouchons**
ni les **couvercles**



**J'apporte les emballages
(vidés et raclés, avec les bouchons)
aux colonnes de tri jaunes**



➔ Bouteilles et
flacons plastiques



➔ Emballages métalliques



➔ Emballages cartonnés

NOUVEAU



**J'apporte le papier aux
colonnes de tri bleues**



➔ Et les journaux, magazines,
publicités, enveloppes brunes
et blanches



Tubes
de dentifrice

emballages
souples

Pots en
plastique

Barquettes en
polystyrène

Sachets et films
en plastique

Feuilles
d'aluminium

Petits emballages
métalliques

Pots en
plastique



LA COLLECTE



Pour permettre la collecte du verre, le syndicat dispose de **212 colonnes d'apport volontaire** réparties sur l'ensemble de son territoire.

Les administrés du syndicat ont permis la collecte de **2 298,460 tonnes de verre.**

Ratio
44,881
kg /hab./an

LE TRANSFERT



Le verre est acheminé vers une plateforme bétonnée et étanche au Centre de transfert de Choussy. Le chargement du verre est réalisé par le personnel du syndicat.

En 2021, **2 282,900 tonnes de verre** ont été acheminées par Verallia dans leurs unités de recyclage à Andrézieux-Bouthéon (42) ou à Champforgueil (71).

LE TRAITEMENT



Le verre subira les différentes étapes du recyclage :

Un tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).

Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.

Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : bouchon, papier...

Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour faire à nouveau des emballages en verre.

La seule limite du recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.



3.2.1.2- Le papier

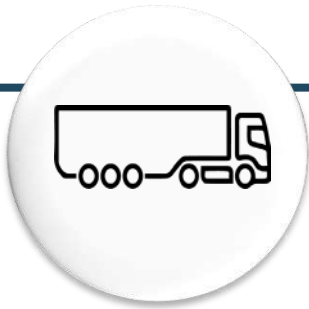
LA COLLECTE



Pour permettre la collecte du papier, le syndicat dispose de **181 colonnes d'apport volontaire** réparties sur son territoire.

Les usagers ont permis la collecte de **905,260 tonnes de papier**.

Ratio
17,677
kg /hab./an



LE TRANSFERT

Une fois collecté, le papier est acheminé vers le **centre de transfert de Choussy**. Il sera récupéré en vrac par notre papetier, passera sur chaîne de tri, et pourra ensuite subir les différentes étapes du recyclage :



LE TRAITEMENT

En 2021, **812,360 tonnes de papier** ont été acheminées vers l'unité de recyclage de NORSKE SKOG GOLBEY (88), qui prend à leur charge le transfert du papier à recycler.

Depuis le 1er juillet 2013, le gros de magasin (documents sous pochette plastique, catalogues à couverture en carton, enveloppes Kraft...) est valorisé.

Quantité de tonnes détournée du refus de tri des papiers:

- ✓ en 2021 : 52,183 tonnes
- ✓ en 2020 : 54,880 tonnes



LA COLLECTE



Pour permettre la collecte des emballages, le syndicat dispose de **249 colonnes de tri** réparties sur les communes de son territoire.

Les habitants du territoire ont permis la collecte de **1 075,080 tonnes d'emballages**

Ratio
20,993
kg/hab./an



LE TRANSFERT

Une fois collectés, les emballages sont déposés dans la semi-remorque au **centre de transfert de Choussy**.

Ils sont acheminés au **centre de tri à Saran (45)**, où ils seront triés et séparés par matériaux :

- ➔ Aluminium,
- ➔ Acier,
- ➔ Briques,
- ➔ Plastiques,
- ➔ Cartons



LE TRAITEMENT

Ces matériaux sont acheminés vers leur propre filière de valorisation pour subir les étapes de recyclage. Le transport de ces déchets est pris en charge par les repreneurs.

En 2021, ce sont 745,036 tonnes qui ont été dirigées vers :



Tonnages acheminés par les repreneurs :

Matières	Repreneurs agréés	2020	2021	différence %
Acier	ARCELOR PACKAGING	95,257	146,040	53,312
Aluminium	RECOVCO AFFIMET	10,133	12,840	26,715
Plastiques	VALORPLAST	193,960	179,863	-7,268
	PET Clair	109,840	22,120	
	PET Foncé	36,900	3,383	
	PEHD	47,22	8,000	
Nouveaux flux plastiques	MIX PET CLAIR	0	63,420	
	MIX PEHD	0	42,020	
	Flux développement	0	40,920	
Cartons d'emballage	REVIPAC	244,125	341,418	39,854
Briques alimentaires	REVIPAC	39,475	64,875	64,345
	Tonnages repris	582,950	745,036	

Faisons parler les chiffres différemment ...



Ce tonnage ainsi redirigé servira à la fabrication de nouveaux objets, comme par exemple :

LE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Grâce au recyclage...

- 

verre

-25% d'énergie
Économies sable, calcaire, eau



↳ flacons/bouteilles en verre (recyclable à l'infini)
- 

acier / aluminium

-80% d'énergie
Économie de ressources



↳ nouvelle canette, cadre de vélo, pièce d'avion, etc.
- 

plastique

Économie eau, pétrole, énergie
Réduction de la pollution



↳ polaire/pull, peluche, nouvelle bouteille, etc.
- 

papier / carton

Réduction déforestation,
-90% d'eau, -50% d'énergie



↳ Essuie-tout, papier toilette, papier cadeau, papier...



Recycler ces matières aura aussi permis d'économiser les ressources suivantes et de fabriquer de nouveaux produits :

Matières	REPRENEURS	tonnages en 2021	Des bénéfices environnementaux				De fabriquer de nouveaux produits
			kg eq c02	Soit parcours en voiture (km)	Méga joule	Soit consommation énergétique (jours d'une TV LCD)	
Acier	ARCELOR PACKAGING	146,040	215 555	1 942 040	1 195 337	183 864	1 899 lave-vaisselle
Aluminium	RECOVCO AFFIMET	12,840	98 881	890 852	1 694 700	260 729	3 762 cadres de vélo de 2kg
Plastiques	MIX PET	88,923	208 524	1 878 676	2 796 006	430 121	46 240 couettes ou 515 842 ours en peluche
	MIX PEHD	50,020	106 393	958 533	1 493 147	229 742	57323 arrosoirs ou 248 349 bidons de lubrifiants
	Flux développement	40,920					permet de réaliser des études pour son recyclage
Cartons d'emballage	REVIPAC	341,418			43 189	6 643	1 281 342 boîtes à chaussures de 200g
Briques alimentaires	REVIPAC	64,875			5 989	921	499 980 routeaux de papier toilette
			629353	5670101	7228368	1112020	

Caractérisation des emballages

Une fois la collecte effectuée, le camion dépose au centre de tri le contenu de son camion. A son arrivée, il est prélevé un échantillon d'un poids minimum de 35 kg pour évaluer le pourcentage de matières triées par type flux : acier, aluminium, plastiques, cartons d'emballages, briques alimentaires, et refus de tri.

**Taux de refus
20,21%**

Le refus de tri correspond aux erreurs de tri des usagers, des déchets non recyclables ou destinés à un autre exutoire (déchèterie, composteur, poubelle).

Le taux de refus de tri annuel est la moyenne des résultats des 24 dernières caractérisations effectuées :

date	Commune collectée	taux refus	observation	
12/01/2021	Montrichard	14,60	Caractérisation à Mur de Sologne	
25/01/2021	Pontlevoy/Thenay	26,40		
17/02/2021	Noyers/Saint-Romain	16,60		
25/02/2021	Thésée/Saint-Romain	21,50		
08/03/2021	Ouchamps/Feings	25,80		
23/03/2021	Selles sur cher	23,00	dernière caractérisation à Mur de Sologne	
14/03/2021		26,30	changement d'organisation : vidage de chaque contenu dans une semi-remorque sur le quai de transfert à Choussy, puis transfert vers le centre de tri de Saran	
23/04/2021		16,99		
14/05/2021		25,51		
20/05/2021		26,80		
20/06/2021		11,41		
25/06/2021		22,88		
05/07/2021		16,42		
06/08/2021		16,28		
20/08/2021		27,86		
17/09/2021		32,08		
23/09/2021		20,45		
23/09/2021		23,32		
14/10/2021		21,57		
27/10/2021		11,14		
04/11/2021		14,37		
25/11/2021		19,14		
10/12/2021		10,22		
14/12/2021		14,45		
TAUX DE REFUS MOYEN		20,21		

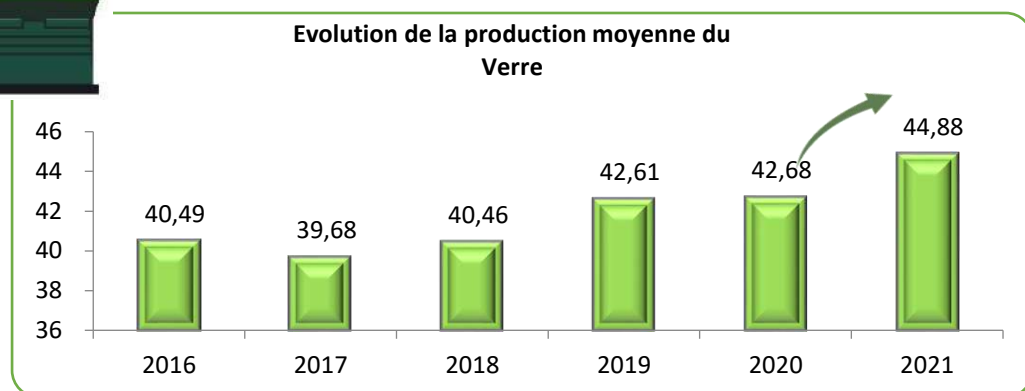


Evolution de collecte des déchets recyclables par flux

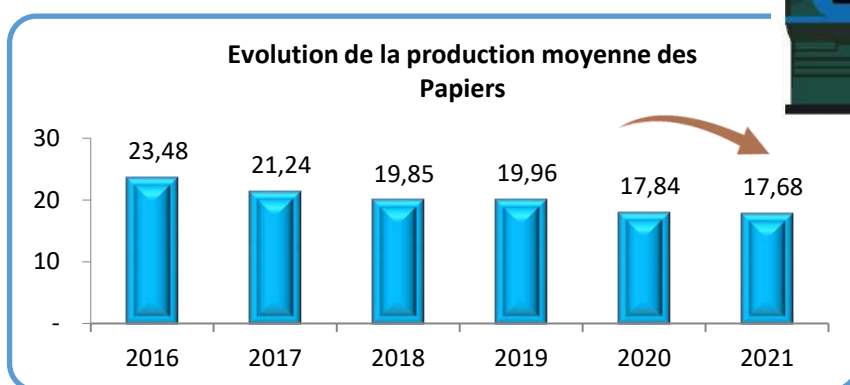
Ratio par kg/hab/an



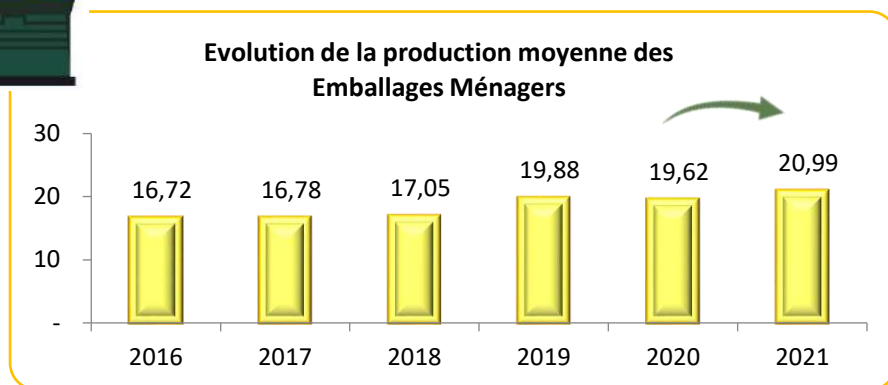
Evolution de la production moyenne du Verre



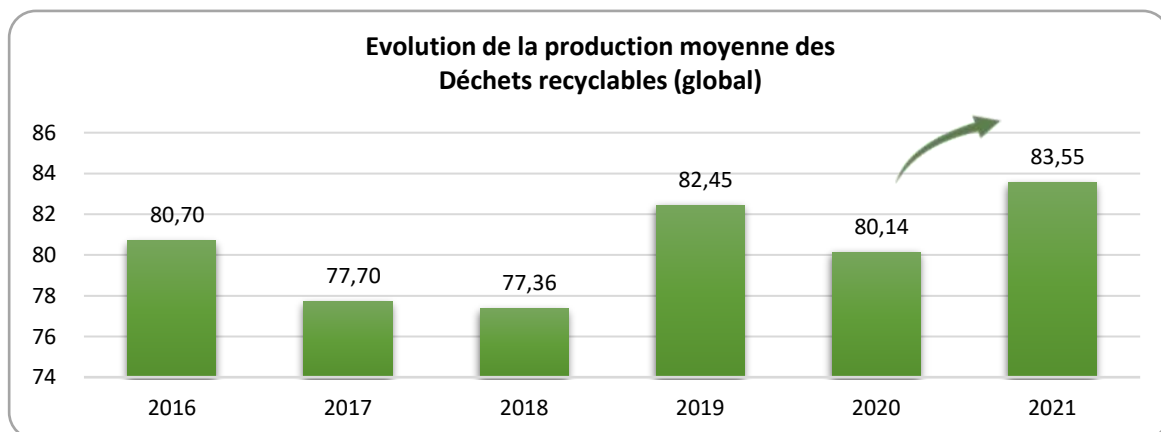
Evolution de la production moyenne des Papiers



Evolution de la production moyenne des Emballages Ménagers



Evolution de la production moyenne des Déchets recyclables (global)



EN RESUME ...



En cumulant l'ensemble des tonnages des déchets recyclables :

	<u>Collectés</u>
▪ Verre	2 298,460
▪ Papier	905,260
▪ Emballages	1 075,080

Le SMIEEOM Val de Cher a collecté **4 278,800 tonnes de déchets collectés**,
soit **83,551 kg/hab./an**



Dont **3 840,296 tonnes** ont été valorisées et transformées en des matières premières secondaires :

• Verre	2 282,900
• Papier	812,360
• Emballages	745,036



Ainsi le taux de valorisation
matières sur ces types de
collecte est de

▪ **24,82%**

La collecte globale sur le territoire du SMIEEOM
Val de Cher des déchets ménagers :

- ☑ **Ordures ménagères en porte à porte :**
11 191,700
- ☑ **Déchets recyclables en apport volontaire :**
4 278 ,800
- **15 470,500 tonnes de déchets tous confondus**



3.3- LES DÉCHÈTERIES



Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'exploitation des déchèteries a été séparée en 4 lots, dont l'échéance était au 31/12/2020, renouvelable 1 fois 2 ans :

Lot 1 – Gardiennage par le prestataire PACIFIC SERVICE

Lot 2 – Transport et traitement du carton, du bois, du tout-venant, des végétaux et des gravats sur les quatre sites par le prestataire SOCCOIM SAS.

Lot 3 – Transport et traitement de la ferraille sur les quatre sites par le prestataire SOCCOIM SAS

Lot 4 – Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques sur les quatre sites par le prestataire BS Environnement

Ce marché a été résilié en date du 30 juin 2021.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, avec le groupement de commandes créé avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, l'exploitation est réalisée comme suit :

Lot 1 - Gardiennage, transport et traitement du carton, bois, tout venant, végétaux et gravats sur les sites des 6 déchèteries, par le prestataire SOCCOIM SAS

Lot 2 - Transport et traitement de la ferraille sur les sites des 6 déchèteries, par le prestataire SOCCOIM SAS

Lot 3 - Transport et traitement des déchets diffus spécifiques sur les sites des 6 déchèteries, par le prestataire BS Environnement

3.3.1 – Fréquentations

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation annuelle pour chaque site :



nombres d'entrées	2020	2021	Différence	Evolution %
Déchèteries fixes				
BILLY	21 039	24 938	3 899	18,53%
CONTRES	25 602	30 951	5 349	20,89%
MONTRICHARD	37 970	44 873	6 903	18,18%
NOYERS	23 816	30 157	6 341	26,62%
Déchèteries mobiles				
Lassay s/Croisne	109	117	8	7,34%
Mur de Sologne	396	446	50	12,63%
Saint Aignan	261	348	87	33,33%
TOTAL	766	911		



3.3.2 - Tonnages

Le SMIEEOM Val de Cher a collecté dans ses déchèteries **14 373,298** tonnes de déchets.

Ratio
279,685
kg /hab./an

Synthèse des tonnages apportés en déchèterie et mode de traitement

Tonnage collecté pour chaque flux collecté en déchèteries, soit dans le cadre de marché, ou de collectes réalisées par les éco-organismes en contrat avec le syndicat.

Type de déchets	Repreneurs	Eco organismes	Traitement	Recettes ou soutien financier	Tonnage collecté	Ratio kg/hab.	Tonnage collecté	Ratio kg/hab.	Evolution %
					2020		2021		
Tout venant	SOCOIM		Enfouissement	non	3 527,070	68,632	4 197,420	81,676	19,01
Gravats	SOCOIM		Enfouissement	non	2 341,400	45,561	2 729,770	53,118	16,59
Déchets Verts	SETRAD		Recyclage	non	2 641,230	51,395	3 462,570	67,377	31,10
Ferrailles	SOCOIM		Recyclage	oui	627,520	12,211	723,940	14,087	15,37
Cartons	SOCOIM		Recyclage	oui	495,940	9,650	593,479	11,548	19,67
Bois	SOCOIM		Recyclage	non	709,900	13,814	856,440	16,665	20,64
Déchets Diffus Spécifiques	BS Environnement	ECO-DDS	Recyclage, valorisation	oui	142,126	2,766	81,501	1,586	-42,66
Déchet d'Équipement Électrique Électronique	ECO-SYSTEMS	OCAD3E	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	461,563	8,981	543,915	10,584	17,84
Ampoules/néon	RECYLUM		Recyclage, valorisation	oui	1,806	0,035	1,726	0,034	-4,43
Pneus	MEGA PNEUS 37	ALIAPUR	Réutilisation, recyclage, valorisation	non	24,580	0,478	13,540	0,263	-44,91
Textiles	LE RELAIS	ECO TLC	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	31,815	0,619	43,234	0,841	35,89
Déchet d'Élément d'Ameublement	ECO-MOBILIER	ECO-MOBILIER	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	831,520	16,180	1 121,860	21,830	34,92
Piles	COREPILE	COREPILE	Recyclage, valorisation	non	2,785	0,054	2,589	0,050	-7,04
Cartouches d'encre	LVL		Recyclage, valorisation	non	0,754	0,015	0,907	0,018	20,29
Radiographie	Rhones Alpes Argent		Recyclage, valorisation	non	0,412	0,008	0,407	0,008	-1,21
Tonnage global collecté					11 840,421	230,399	14 373,298	279,685	

Dans le cadre du nouveau marché d'exploitation des déchèteries, il a été demandé au prestataire de proposer de nouvelles filières de traitement afin de diminuer les tonnes à enfouir.



3.3.3 - Pour en savoir plus ...

Les filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le dispositif des Responsabilité élargie du producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

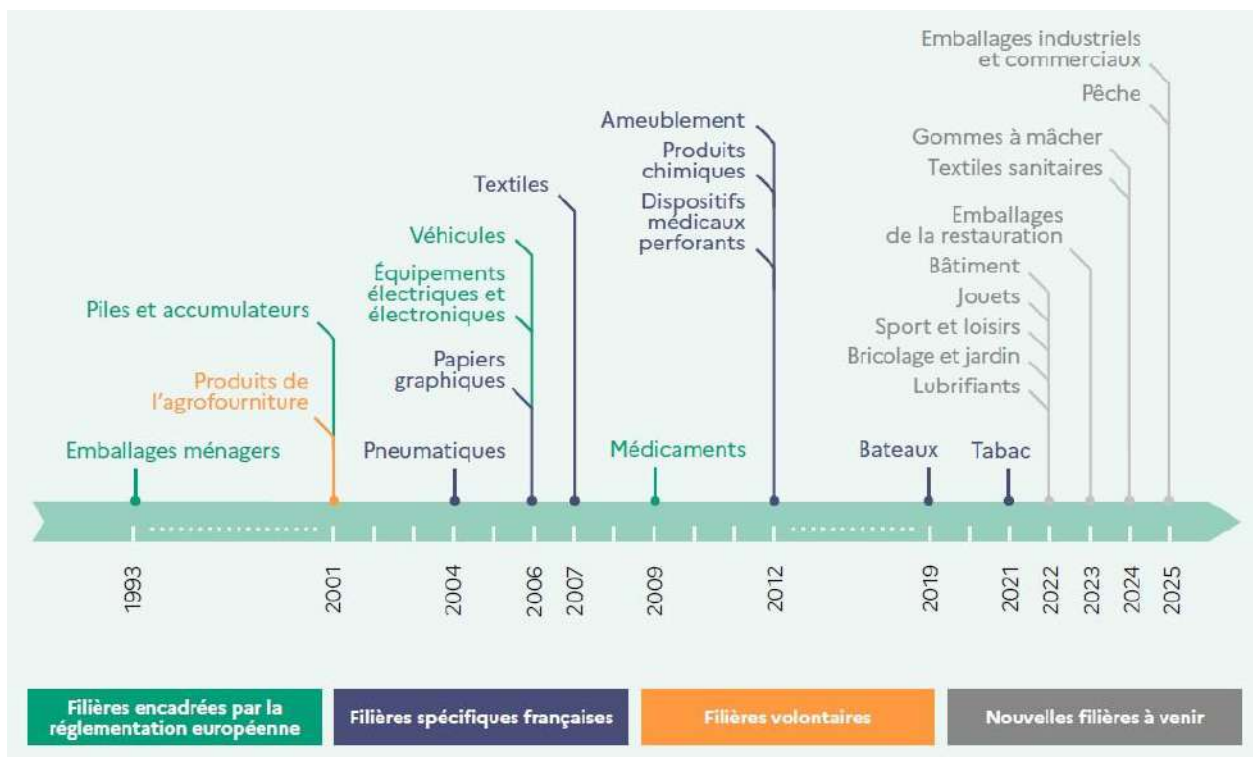
Principe de la REP

La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du **cycle de vie** de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs.

Quelles sont les filières soumises à REP ?

À la douzaine de filières à REP existantes en France, la loi AGEC a prévu de créer, de 2021 à 2025, une dizaine de filières supplémentaires.



Nouveautés de la loi AGEC relatives aux filières REP

Objectifs renforcés et modification du régime de sanction des éco-organismes

La loi a renforcé l'atteinte des objectifs chiffrés en matière de réemploi, de réparation, de réutilisation et surtout d'écoconception des produits et a modifié le régime de sanction pesant sur les éco-organismes.

Création de nouvelles filières en vue d'étendre la responsabilité des industriels

De nouveaux produits seront soumis aux filières REP (cf. Frise des filières REP ci-dessus).

Extrait : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/elements-contexte/filieres-a-responsabilite-elargie-producteurs-rep>



IV – COMMUNICATION

4.1 - La sensibilisation

Des actions grand public, menées parfois en partenariat avec des collectivités ou des associations locales, et des interventions en établissements scolaires ont permis de sensibiliser les usagers aux services du SMIEEOM Val de Cher, du plus petit au plus grand, en passant de la sensibilisation, à la collecte des déchets laissés dans la nature, à la réutilisation de la matière, au geste final : le tri des déchets, la réparation et la réutilisation...

Rétrospective 2021 de certaines actions :

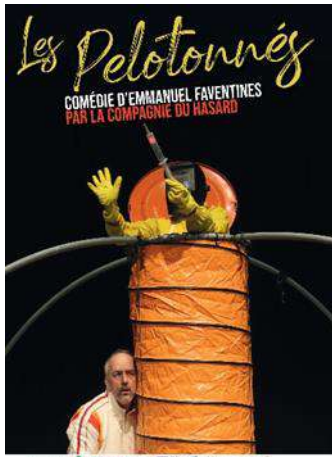
PUBLIC	ACTIONS	Nb personnes touchées	Nb interventions
SCOLAIRE	INTERVENTIONS ECOLE	2701	118
SCOLAIRE	TOURNEE THEATRE	1290	10
SCOLAIRE	OPERATION PROPRETE	437	4
GRAND PUBLIC	JOURNEE PROPRETE	150	5
GRAND PUBLIC	SEMAINE REDUCTION DES DECHETS	80	10
GRAND PUBLIC	REPAIR CAFE ST GEORGES S/CHER	70	1
GRAND PUBLIC	PARTICIPATION EVENEMENT ASSOCIATIF	40	2
ESTIMATION		4768	150

Pour insuffler des gestes responsables dès la plus jeune enfance, le service communication / prévention déchets a proposé :

Des ateliers en milieu scolaire et en centre de loisirs :

- Poubelle de tri
- Recycler le papier
- Dégradation des déchets dans la nature
- Comprendre le lien entre déchets et climat
- Fabriquer une éponge Tawashi
- Réutiliser le carton
- Apprentissage du lombricompostage
- Halte au gaspillage alimentaire
- Visite d'une déchèterie





Une pièce de théâtre, Les Pelotonnés, pour porter un message fort et marquant sur la réutilisation des objets et le zéro-déchet, la lutte contre le gaspillage, la consommation et les modes de vie éco-responsables... Ce spectacle, écrit par une compagnie de théâtre locale, la Compagnie du Hasard, a été créé en partenariat avec le SMIEEOM Val de Cher.

La tournée, programmée par le SMIEEOM Val de Cher dans les écoles, est soutenue financièrement par la Région Centre Val de Loire au titre d'un PACT (Projets artistiques et culturels du territoire Région Centre-Val de Loire).

Pour consolider les efforts de chacun des habitants du territoire, des actions de sensibilisation ont été organisées, telles que :

- **Des journées propreté** (accompagnement des communes ou associations en mettant à disposition du matériel, des stands d'information)
- **La labellisation Eco-défi 2021 en partenariat avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat (CMA)** : labelliser et donc valoriser les artisans et les commerçants qui agissent en faveur du développement durable par des actions concrètes. En 2021, 51 artisans commerçants des métiers de bouche, de la coiffure-esthétique et fleuristes ont été labellisés.
- **La participation à des évènements associatifs locaux et des communes** : les Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des Communes à Contres, le Rallye des Lions à St Aignan, journée Repair Café à St Georges.
- **La mise à disposition de contenants éco-responsables** pour les manifestations organisées par les associations et collectivités (écocup, colonnes de tri mobiles, corbeilles de tri...)
- **Organisation d'animations et interventions, en partenariat avec des acteurs associatifs et économiques locaux, lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)** : ateliers de recyclage, réutilisation de la matière, création artistique à partir de déchets, alimentation durable, lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire sa consommation d'emballages...



Prévention déchets

Une ambassadrice de tri a rejoint l'équipe du syndicat pour développer ses actions de prévention déchets, de lutte contre le gaspillage alimentaire, et pour la gestion de proximité des biodéchets.



4.2- Les supports

Charte graphique

La charte graphique du SMIEEOM avait été retravaillée en 2020.

En 2021, ont été ajoutés à cette nouvelle charte graphique :



- **La création d'un bloc marque**, afin d'ancrer plus durablement l'identité visuelle du SMIEEOM Val de Cher dans son partenariat avec les collectivités et son engagement auprès des usagers du syndicat

- **Le relooking de la mascotte SMIEEOM Val de Cher**, qui prend un visage plus « toon » et désormais porte des baskets vertes !



Campagne extension des consignes de tri

2021 année de l'extension des consignes de tri pour le SMIEEOM Val de Cher

- **Création de la campagne de communication** print et digitale sur la base de nouveaux visuels : affiche, encart presse, encart digital, teasers vidéo





TEASER 1



TEASER 2



TEASER 3



VIDEO EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

- **Renouvellement des visuels de consignes de tri en Eco-point**



- **Création de nouveaux documents :**



PETIT GUIDE DE TRI



MEMO DU TRI recto



MEMO DU TRI verso



Pour aider les usagers dans leur quotidien ...



Les sacs de pré-tri aux 3 couleurs des consignes de tri

Les stop pub



3 Eco du tri ont été distribués en toutes boîtes en janvier, avril et septembre



Le syndicat conforte sa communication digitale !



@smieeom41

et toujours sur :



et notre site web
www.smieeom.fr



Une présence dans la presse locale toujours active !

Le SMIEEOM Val de Cher continue son partenariat avec la presse locale, avec notamment des achats d'espace dans La Nouvelle République, Le Petit Solognot, La Brise, 30 jours

Communiquer ...
Achat d'espaces presse...

Donnez une seconde vie à vos équipements électriques et à vos ampoules !

SMIEEOM Val de Cher

02 54 79 78 66

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DU SMIEEOM VAL DE CHER

NOUVEAU! TOUS les emballages SE TRIENT

SMIEEOM Val de Cher

NOUVEAU! Le recyclage évolue : TOUS les emballages SE TRIENT

SMIEEOM

Informier ...
Bulletins communaux, presse ...

OFFREZ une 2ème VIE à vos textiles.

SMIEEOM

SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS

SMIEEOM

LE PREMIER JOUR DU RESTE DE LEUR VIE

SMIEEOM

SMIEEOM Val de Cher

Les vidages d'équipements

Changement de lieu ? Appelez le 0 800 360 100 11

Déchetteries

SMIEEOM

LES 5 GRANDS LIENS À RECYCLER

LE PAPIER

LE VERRE

SMIEEOM

la Nouvelle République

val-de-cher - controis

Du changement dans le tri des déchets

Après avoir été le seul déchetterie de la commune, le SMIEEOM Val de Cher a décidé de créer une déchetterie à Controis...

la Nouvelle République

romorantin

Sensibilisation au recyclage des déchets

À Romorantin, les habitants ont été sensibilisés au recyclage des déchets lors d'une journée de tri...

la Nouvelle République.fr

Déchetteries Smieeom Val de Cher, Romorantinais et Monestois : un badge d'accès

Publié le 17/03/2021 à 09:51. Mis à jour le 17/03/2021 à 10:01.

Afin de faciliter l'accès aux déchetteries et de mieux adapter les moyens de tri aux besoins réels des usagers, l'accès aux déchetteries gérées par le SMIEEOM du Val de Cher et la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois se fera à partir du 3 janvier, avec un badge. Il sera délivré par l'agent d'accueil lors du premier passage en déchetterie sur simple présentation de documents. Pour les particuliers, une pièce d'identité, un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité ou de téléphone). Pour les professionnels, un extrait Kbis de moins de 3 mois, une copie de carte grise des véhicules concernés par les déchets. Exceptionnellement, si l'usager n'a pas ces documents avec lui lors de ce premier passage, l'agent d'accueil lui délivrera une autorisation provisoire qui l'autorisera au passage suivant avec les pièces demandées afin d'obtenir son badge définitif.

Le Petit Solognot

la Brise

Extension des consignes de tri pour le Val de Cher Controis

NOUVEAU! Le recyclage évolue : TOUS les emballages SE TRIENT

SMIEEOM



V – RELATIONS AVEC LES USAGERS

Le secrétariat informe et conseille les usagers sur les différents services du syndicat,

Le syndicat est ouvert au public du lundi au vendredi :

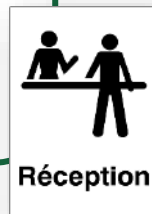


9h à 12h30 et 13h30 à 17h



16h le vendredi,

Dans le respect de consignes sanitaires en vigueur



Réception

Le standard téléphonique est ouvert :



Du lundi au vendredi



De 9h à 12h30.



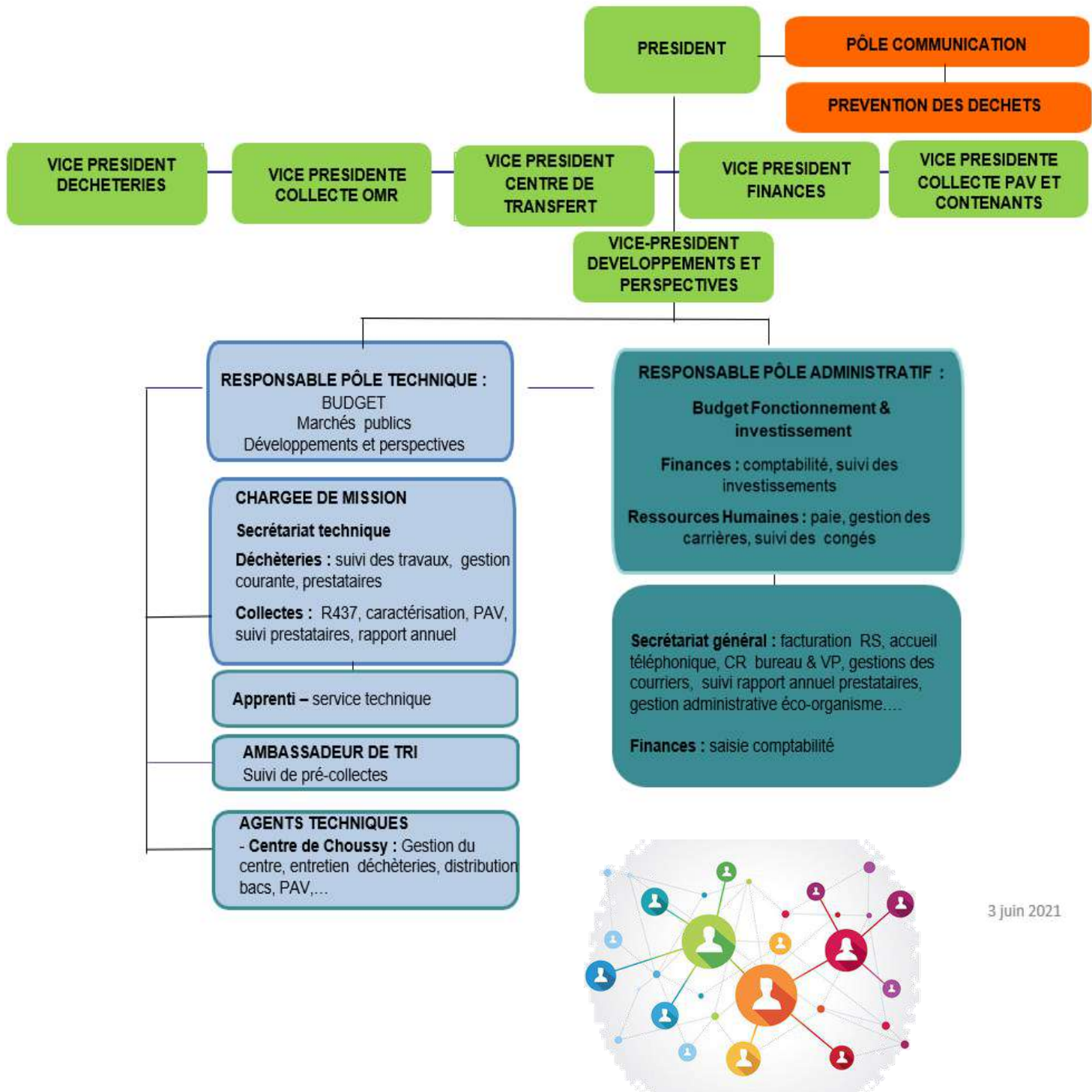
Les appels concernent :

- ✓ **Des demandes de dotation en bacs** (nouveaux arrivants, modification de la composition familiale, casse, vol...), qui sont désormais dirigés vers notre service d'intervention, géré par la Sté SULO, joignable au 0800 350 103, numéro d'appel gratuit ; 
- ✓ **Des réclamations, des appels téléphoniques d'usagers** ou des mairies qui sont transmises à nos prestataires de collecte par l'intermédiaire du téléphone, internet ou extranet 
- ✓ **Des interrogations de nos usagers** : horaires déchèteries, explication du système de tarification, consignes de tri...
- ✓ **Les agents d'accueil appellent** pour procéder au retrait des bennes à pneus Aliapur, des bennes Eco Mobilier, des déchets diffus spéciaux, ou pour signaler des dysfonctionnements 
- ✓ **Des prestataires** qui remontent des anomalies rencontrées sur le terrain
- ✓ **La collecte des ordures ménagères** (présentation de bacs verts, stationnement gênant, routes barrées, présence de vrac, demande d'aménagement pour le retournement de bennes ...) 
- ✓ **La collecte des PAV** : casse sur colonnes, problèmes rencontrés sur collecte, délai de mise à disposition de nouvelles colonnes, ...



VI – EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1 – Organigramme au 31/12/2021 (élection 14/09/2020)



3 juin 2021



6.2 – Tableau des effectifs

Mouvements du personnel au 31/12/2021 :

EMPLOIS	EFFECTIFS				STATUTS		AGE			à temps		SEXE	
	Effectif au 31/12/20	Départ 2021	Arrivée 2021	Effectif au 31/12/21	FPT*	Contractuel	< à 30	30 à 45	> à 45	complet	non complet	M	F
Ingénieur	1			1	1			1		1		1	
Rédacteur	0		1	1	1			1		1			1
Adjoint administratif	2			2	1	1	1		1	2			2
Adjoint technique (Centre de transfert)	2			2		2			2	2		2	
Attachée - chargée de communication	1			1		1			1		1		1
Ambassadeur de tri	1		1	2		2	1			2		1	1
Apprenti - technique	1		1	1		1	1			1		1	
Total Emplois	7	0	2	10	3	7	3	2	4	9	1	5	5

6.3 – Absentéisme

Absentéisme	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	2016	2018	2018	2019	2020	2021
	en jours					
Arrêt maladie	25	19	40	17	24	78
Arrêt Longue Maladie <i>(arrêt supérieur à 3 mois)</i>	0	0	0	0	0	0
Mi-temps thérapeutique	0	0	0	0	0	0
Abs. enfant malade	7	1,5	0	0	1	2,5
Abs. pour évènement familiaux	0	2	4	0	0	2
Arrêt de travail	0	0	2	33	0	0
Grève	0	0	0	0	0	0
Total jours absence	32	22,5	46	50	25	82,5



VII – INDICATEURS FINANCIERS



7.1 - Modalités d'exploitation du service

L'exploitation du service d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères s'effectue dans le cadre de marchés publics de service :

Date marché	Lot	Désignation	Prestataire	Durée en mois	Date fin
MARCHE FONCTIONNEMENT DU SERVICE A L'USAGER					
Ordures ménagères					
01/01/2016		Collecte des OMR	SEPUR	60 **	31/12/2022
MARCHE EXPLOITATION DES 4 DECHETERIES -résiliés en date du					
01/01/2016	Lot n°1	Gardiennage	PACIFIC SERVICES	60 **	30/06/2021
01/01/2016	Lot n°2	Transport et traitement du carton, du bois, tout-venant, végétaux et gravats	SOCCOIM	60 **	30/06/2021
01/01/2016	Lot n°3	Transport et traitement de la ferraille	SOCCOIM	60 **	30/06/2021
01/01/2016	Lot n°4	Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques	BS Environnement	60 **	30/06/2021
groupement de commande avec la CC du Romorantinais et du Monestoï					
Ordures ménagères					
01/08/2018		TRANSPORT, TRANSFERT ET TRAITEMENT des ordures ménagères	SUEZ	78 *	31/01/2025
08/02/2021		TRANSPORT des déchets ménagers résiduels et recyclables	MAUFFREY CENTRE	36****	07/02/2024
APPORT VOLONTAIRE					
01/08/2018	lot n° 2	collecte sélective et le tri des déchets d'emballages et de papiers ménagers et assimilés	SOCCOIM	78 *	31/01/2025
01/08/2018	Lot n° 3	collecte sélective en apport volontaire et le transfert du verre	SOCCOIM	78 *	31/01/2025
DECHETERIES					
01/07/2021	Lot n° 1	Gardiennage, transport et traitement du carton, bois, tout venant, végétaux et gravats sur les sites des 6 déchèteries	SOCCOIM	48 **	30/06/2025
01/07/2021	Lot n° 2	Transport et traitement de la ferraille sur les sites des 6 déchèteries	SOCCOIM	48 **	30/06/2025
01/07/2021	Lot n° 3	Transport et traitement des déchets diffus spécifiques sur les sites des 6 déchèteries	BS Environnement	48 **	30/06/2025
DECHETS VERTS					
15/03/2019		Traitement et évacuation des déchets verts du SMIEEOM présents sur le site de Choussy - à relancer en 2023	SETRAD	24 ***	14/03/2021
MARCHE DE FOURNITURES					
APPORT VOLONTAIRE ENTERRE					
nov.-17		Fourniture, pose et maintenance de colonnes enterrées (marché à bon de commandes - maximum 700 000 € ht)	Plastic Omnium	48	novembre-21

* marché renouvelable 2 fois 1 an

** marché renouvelable 1 fois 2 ans

*** reconductible 2 fois par tacite reconduction

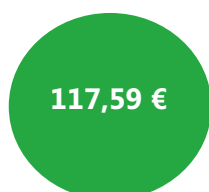
**** renouvelable 1 fois



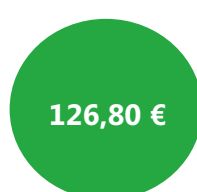
7.2 – Bilan annuel

7.2.1 – Les ratios

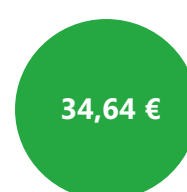
Dépenses réelles de
fonctionnement/population :



Recettes réelles de
fonctionnement/population :



Dépenses d'équipement
brut/population :



7.2.2 – Le compte administratif 2021

Le fonctionnement

	Mandats et titres émis en €	Résultat reporté N-1 en €	Cumul Section en €
DEPENSES	6 588 935,26		6 588 935,26
RECETTES	6 493 439,86	1 359 090,80	7 852 530,66

Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Mandat émis en 2020 €	Mandat émis en 2021 €	% évolution
Dépenses réelles	5 521 427,80	6 022 198,95	9,07
Charges à caractère général	5 111 468,33	5 524 194,00	8,07
Autres charges de gestion courante	42 258,47	47 328,64	12,00
Charges du personnel	327 444,14	415 529,72	26,90
Charges financières	9 469,26	35 146,59	271,17
Charges exceptionnelles	30 787,60	-	-100,00
Dépenses d'ordre			
Opération d'ordre (immobilisation)	531 941,16	566 736,31	6,54
Total	6 053 368,96	6 588 935,26	8,85



Rémunération des prestataires

La rémunération des prestations représente **91,27%** (90,32% en 2020) des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général).

Elles sont assurées par :



Prestations	Montant des prestations 2020 en €	Montant des prestations 2021 en €	% d'évolution
Collecte des OMR	1 729 771,08	1 793 598,18	3,69%
Transfert et traitement des déchets ultimes	1 021 849,51	1 167 579,90	14,26%
Collecte, transport et tri des déchets valorisables	754 624,43	743 516,34	-1,47%
<i>Emballage</i>	562 035,13	590 407,58	5,05%
<i>Verre</i>	97 635,77	102 564,60	5,05%
<i>Papier</i>	94 953,53	50 544,16	-46,77%
Traitement et Evacuation des Déchets verts du Centre de transferts de Choussy	31 951,10	46 682,61	46,11%
Exploitation des déchèteries	1 078 620,87	1 290 355,68	19,63%
<i>Gardiennage, transport et traitement des déchets</i>	961 320,65	1 150 030,65	19,63%
<i>Transport Ferraille</i>	25 712,61	30 138,52	17,21%
<i>Transport et traitement des DDS</i>	71 158,77	88 089,99	23,79%
<i>Benne carton St Aignan</i>	2 668,66	2 620,02	-1,82%
<i>Collecte et traitement des huiles usagées *</i>	1 567,50	1 206,99	-23,00%
<i>Déchèteries mobiles (St Aignan, Lassay et Mur)</i>	10 489,76	15 096,60	43,92%
<i>Transport et traitement des pneus non conforme</i>	5 702,92	3 172,91	-44,36%
TOTAL	4 616 816,99	5 041 732,71	9,20%

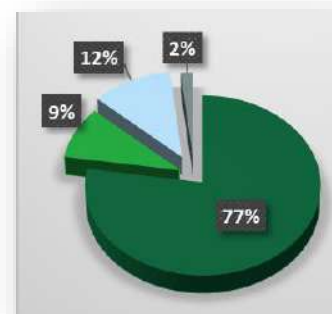


Les recettes de fonctionnement

Le financement est assuré par une ressource fiscale propre la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti**. Elle représente **77,45 %** des recettes (77.39 % en 2020).

Ce financement est complété par les recettes provenant :

- ✓ 12 % dotation et subvention (éco-organismes, FCtva.)
- ✓ 9 % produits et services (redevance spéciale, vente matériaux)
- ✓ 2 % autres (produits divers)



Libellés	Titre émis		%
	2020 en €	2021 en €	
Opération entre sections transférées			
Atténuations de charges	794,96 €	5 151,30 €	84,57
Produits des services :	535 500,98 €	602 511,42 €	11,12
Mise à disposition personnels		2 513,34 €	100,00
Redevance spéciale	283 226,68	303 004,50	6,53
Facturation apport des professionnels en déchèteries	14 997,75	16 702,75	10,21
Produits ventes des matériaux :	230 620,85	276 690,83	16,65
VERRES (Verrallia)	46 265,06	33 809,66	-36,84
PAPIER (Norske)	54 297,58	30 919,89	-75,61
CARTON (Smurfit /Europac)	44 022,73	76 067,70	42,13
FLACONNAGES PLASTIQUES (Valorplast)	35 576,04	9 660,54	-268,26
ALUMINIUM (Refeal Affimet)	3 479,61	3 984,44	12,67
ACIER (Arcelor Packaging)	12 722,43	31 790,62	59,98
DECHETERIE (carton)	34 257,40	83 539,30	58,99
FERRAILLE (Véolia propreté)			
Vente de compost		303,00	100,00
Apports au centre de transfert (DV, pneumatique)	4 655,70	6 615,68	29,63
location broyeur	2 000,00	3 600,00	44,44
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 918 447,00 €	5 029 371,00 €	2,21
Dotation et subventions	830 758,10 €	747 892,76 €	-11,08
Soutiens des Eco-organismes:	826 183,42	741 914,02	-11,36
CITEO	698 184,55	604 037,28	-15,59
CITEO (papier)	50 422,47	55 464,72	9,09
OCAD3E (déchets électriques)	33 150,47	39 486,51	16,05
ECO TLC (textiles)	5 043,30	5 034,20	-0,18
ECO DDS (déchets dangereux diffus)	5 871,35	4 326,44	-35,71
ECO MOBILIER	33 511,28	33 564,87	0,16
FCTVA	2 574,68	1 643,74	-56,64
Subvention Région (spectacles scolaires + plan de relance)	2 000,00	4 335,00	53,86
Produits de gestions courantes	58 952,51 €	81 514,90 €	27,68
Produits financiers	2,21 €		
Produits exceptionnels	10 937,32 €	26 998,48 €	59,49
RECETTES REELLES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	6 355 393,08 €	6 493 439,86 €	2,13



L'Investissement

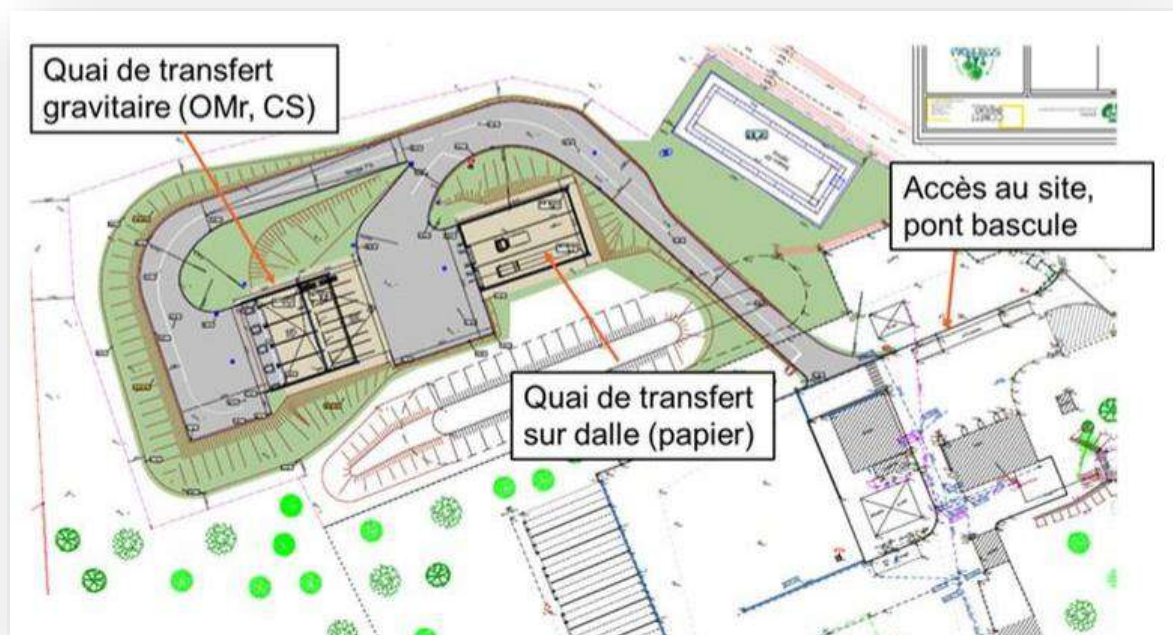
	Mandats et titres émis en €	Résultat reporté N-1 en €	Restes à réaliser à reporter en N+1 en €	Cumul Section en €
DEPENSES	2 071 938,92 €			2 071 938,92
RECETTES	1 571 182,58 €	1 093 390,16		2 664 572,74

Les recettes d'investissement

Libellés	Titres émis	
	2020 en €	2021 en €
Emprunts	1 800 000,00	900 000,00
Subventions	400 000,00	
Remboursement CAB	589,03	
FCTVA/excédent de fonct. capitalisés	275 736,14	58 617,77
Immobilisations corporelles	7 020,00	-
Opération d'ordre	531 941,16	566 736,31
Opérations pour compte de tiers	48 004,88	45 828,50
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 063 291,21	1 571 182,58

Emprunt pour réhabiliter le centre de transfert

Les dépenses d'investissement



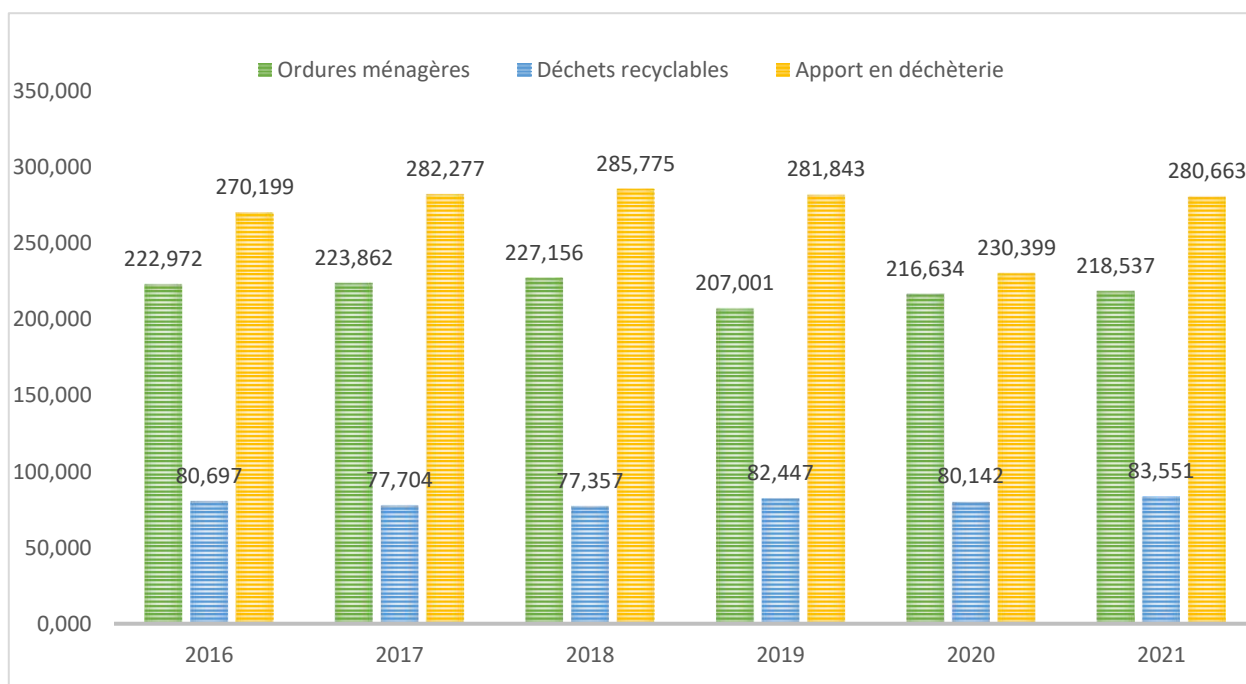


BILAN

Voici le bilan de l'année 2021 en comparaison avec l'année 2020

Type de déchets	Tonnages collectés		Production moyenne par type de déchets (Kg/hab/an)		Evolution en %
	2020	2021	2020	2021	
Ordures Ménagères	11 133,020	11 191,700	216,63	218,54	0,88%
Emballages	1 008,220	1 075,080	19,62	20,99	7,00%
Papiers	916,840	905,260	17,84	17,68	-0,92%
Verre	2 193,500	2 298,460	42,68	44,88	5,15%
Déchèterie	11 840,421	14 373,30	230,40	280,66	21,82%
Totaux	27 092,001	29 843,798	527,17	582,75	

Evolution de la production moyenne de déchets





Pourrions-nous mieux répartir
**LA PART DES ORDURES MÉNAGÈRES,
EN TRIANT PLUS ?**





Projets en 2022



📌 COMMUNICATION

➔ Auprès des scolaires :

- Ateliers et interventions
- Visites de déchèterie
- Théâtre Annette la Chipette
- Labellisation Eco-Ecole



➔ Auprès du grand public

- Des kits dédiés au tourisme, aux administratifs, aux syndicats et gestionnaires de logements collectifs
- Et toujours les journées propreté
- Le site internet www.smieeom.fr évolue

📌 PREVENTION

➔ Expérimentation composteur partagé

➔ Ateliers proposés à tout public :

- Partenariat avec des structures privilégiant la prévention, le réemploi, la transformation, l'anti gaspi ...
 - Exposition itinérante d'œuvres artistiques réalisées à partir de déchets
- Repair'café
- Ciné débat autour du film « Après demain »
- Festival itinérant et sa disco-salade
- Semaine européenne de la Réduction des Déchets
- Proposition d'ateliers de récupération



Et plein d'autres choses à découvrir en 2022

📌 Centre de transfert gravitaire de Choussy :

- Et si l'éco-pâturage s'invitait sur ce site ...

📌 Déchèterie :



- A compter du 3 janvier 2022, l'accès en déchèterie se fera sur présentation d'un badge, pour les particuliers comme pour les professionnels.
- Mise en place de nouvelles filières de tri ...

📌 L'enfouissement des contenants continue ...

- **NOUVEAU** - Les poubelles aussi s'enfouissent au cœur des communes ! 2022 - Expérimentation sur les communes de Montrichard Val de Cher et Saint Aignan



SMIEEOM VAL DE CHER

📍 22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY

☎ Service administratif : 02.54.75.76.66
du lundi au vendredi de 9h à 12h30
smieeom.val2c@orange.fr

☎ Service technique : 02.54.32.49.05
du lundi au vendredi de 9h à 12h30
centredetransfertchoussy@orange.fr

Sur les réseaux :

<https://twitter.com/smieeom41>
<https://www.facebook.com/smieeom>

